

11 mai 2023 -15:38

La Régie des Bâtiments supprime, une bonne fois pour toutes, les tags et graffitis du Mont des Arts

Le Mont des Arts, un des lieux les plus emblématiques de Bruxelles, est confronté depuis des années au phénomène des graffitis. Ceux-ci sont nettoyés et effacés régulièrement. Toutefois, afin de remédier à ce problème de manière définitive et durable, la Régie des Bâtiments, le plus grand gestionnaire du Mont des Arts, a désigné une entreprise chargée d'assurer une inspection et un nettoyage systématique du site. Les façades des bâtiments situés sur la place du Musée ainsi que celles du Musée des Instruments de musique et du Musée Magritte seront également traitées.

Pour rappel, il y a quelques années, il avait été décidé de circonscrire les tags et graffitis sur un « mur d'expression libre » situé sous l'arcade. Force est de constater que cette expérience n'a pas été concluante et a provoqué l'inverse du but recherché, les graffitis et tags s'étant répandus sur tout ce site classé. C'est la raison pour laquelle cette expérience a été arrêtée il y plusieurs années. Le Mont des Arts n'est pas un lieu où les tags et graffitis sont autorisés.

Mathieu Michel, Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments : « *Les tags au Mont des Arts sont une balafre inacceptable dans un des lieux les plus visités et emblématiques de Bruxelles. Si l'art urbain est un mode d'expression artistique reconnu, il doit s'exprimer dans des lieux appropriés et choisis, ce qui n'est pas le cas du Mont des Arts. Ces graffitis nuisent à l'image de notre pays tout entier. Nous allons rendre à ce lieu la propreté et le prestige qu'il mérite. Avec cette nouvelle approche, nous allons, une bonne fois pour toute, avoir les taggeurs à l'usure.* »

A MOYEN TERME - TRAVAUX EN DEUX ETAPES

- Étape 1 : nettoyage de tous les graffitis et application d'une couche de protection

Ce mercredi 10 mai 2023, l'entreprise désignée a commencé le nettoyage des graffitis au Mont des Arts. Il s'agit notamment de murs, d'escaliers, de bacs à plantes métalliques, de façades de bâtiments (Bibliothèque royale de Belgique, Palais de la Dynastie, Château Moderne), ainsi que des statues de la reine Élisabeth (sur la place de l'Albertine) et du roi Albert 1er.

Un nettoyage des graffitis est également prévu sur les façades des bâtiments situés sur la place du Musée et dans la rue du Musée, à proximité du Monts des Arts, ainsi que sur les façades du Musée des Instruments de musique et du Musée Magritte.

Cette opération durera environ un mois. Une protection anti-graffitis sera apposée sur les surfaces traitées.

Tous les nettoyages et traitements seront réalisés avec le plus grand soin et dans le respect des différents monuments et bâtiments du site.

- Étape 2 : inspections systématiques des graffitis

Après ce nettoyage de grande ampleur et l'application de la protection anti-graffitis, l'entreprise désignée procédera à une inspection hebdomadaire pour surveiller l'apparition de nouveaux graffitis et ce, pendant un an. Si nécessaire, des nettoyages supplémentaires seront effectués.

- Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments

Entrepreneur : Juffern

Coût : 277 000 euros, T.V.A. comprise

Durée des travaux : mai-juin 2023 pour l'enlèvement des graffitis et l'application d'une protection anti-graffiti

A PLUS LONG TERME ET DE MANIÈRE GÉNÉRALE

La collaboration entre tous les gestionnaires du site du Mont des Arts deviendra de plus en plus effective. Ce site est en effet géré par différentes entités :

- La Régie des Bâtiments est responsable de l'éclairage, des escaliers, de l'esplanade, du bâtiment du carillon et du bâtiment de la KBR (Bibliothèque royale de Belgique), des musées des beaux-Arts et du Palais de la Dynastie ;
- Bruxelles Environnement est responsable de l'entretien des jardins ;
- La Ville de Bruxelles gère les rues avoisinantes ;
- Square Brussels est responsable de ses propres bâtiments.

Un comité stratégique et un groupe de travail, composés de représentants de la Régie des Bâtiments, de Bruxelles Environnement, de la Ville de Bruxelles et de Bruxelles-Propreté, ont été mis en place afin de trouver des solutions pour optimiser la gestion du site du Mont des Arts. Outre le nettoyage de graffitis, la remise en état de fonctionnement de la grande fontaine sur le Mont des Arts fait également partie des priorités actuelles. Le dossier pour la désignation d'un entrepreneur pour la rénovation de la fontaine est en cours d'élaboration.

Enfin, la Régie des Bâtiments prévoit un accord-cadre pour l'inspection et le nettoyage systématiques des graffitis pour l'ensemble des sites de la Région de Bruxelles-Capitale qu'elle gère, dont le Mont des Arts. Cet accord sera attribué à une société dans le courant de l'année 2023, et ce, pour une période de quatre ans.

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)470 13 10 74
press@buildingsagency.be